

LOI N° 2015-37 DU 21 DECEMBRE 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Cotonou (République du Bénin), le 05 octobre 2015, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du Dixième Financement à l'Appui de la Politique de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (PRSC 10).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 décembre 2015 ;

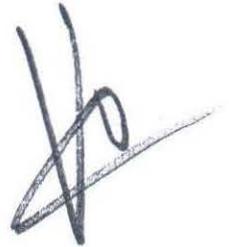
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de quatorze millions deux cent mille (14.200.000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS), équivalant à dix milliards (10.000.000.000) de francs CFA environ, signé à Cotonou (République du Bénin), le 05 octobre 2015, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du Dixième Financement à l'Appui de la Politique de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (PRSC 10).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 21 décembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



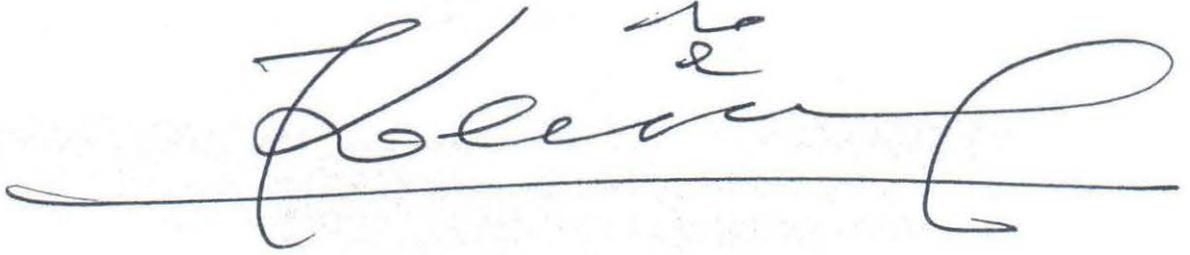
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique,
de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PRIMATURE 2 MEFPD 2 -AUTRES MINISTERES 26 -
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-
FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

ct

f